Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260713-D2026_54-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUILLET 2026

N° D2026-54

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 03 juillet 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, CADIO Thierry, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PELUS Lucile, PUILLE Maryse, TORMOS Henri et DUFLOT Lucile.
Absents : JOUSSE Maëline (procuration à Fabien JOUSSE), BLOUIN Xavier (procuration à Roland LUCAS), VERNE Patricia (procuration à Julie GUÉMÉNÉ) et DAVID Thomas.
Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de présents : 1**1 **Procurations :** 3

Secrétaire de séance : Lucile DUFLOT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 05 juin 2026, a été établi par la Secrétaire de séance désignée en la personne de VERNE Patricia.
Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Le Maire,
Fabien JOUSSE.